

11° RETRO CYCLO

Dimanche 19 avril 2026

Le rendez-vous est donné à **Mouzillon** pour cette 11^{ème} édition, **salle du Caveau**, à partir de 8h00, pour une découverte de nouvelles contrées du vignoble. Un fléchage sera mis en place en arrivant à Mouzillon.

Le repas du midi sera assuré par vous, tiré de votre sac à dos, que nous prendrons en charge le matin et acheminerons jusqu'au lieu de la pause déjeuner.

Impératif : Inscription à renvoyer **au plus tard le 10 avril 2026, dans la limite des places disponibles. Aucune inscription ne sera prise sur place.** Le nombre de cyclos est limité à 60. Une autorisation parentale sera exigée pour les mineurs non accompagnés et une autorisation à effectuer les premiers soins en cas d'accident.

Coût de la participation : **10€ / personne**, qui comprend le café et brioche au départ, boisson à la pause du matin, l'apéritif le midi ainsi que le pot de l'amitié pour clore la journée.

Nom (*) :	Prénom (*) :	Age (*) :
Adresse (*) :	Ville (*) :	
Code Postal (*) :	Téléphone (*) :	
Club :	Mail (*) :	

Sont admis tous les cyclos du galet à la boîte de vitesse jusqu'à 100cm3 de cylindrée, antérieur à 1986, pour tous les autres cyclos nous contacter.

Marque (*) :	Type (*) :	Année (*) :	Cylindrée (*) :
Nombre de participants (*) :	x 10€ =	€	

Inscription et règlement :

- Par chèque à libeller à l'ordre des **DEROUILLES DES 3 PROVINCES** et à retourner avec le présent bulletin complété à :
Jean-Marc RICHARD
104 rue de l'abbé Bricard, Drain,
49530 OREE D'ANJOU
- Ou par virement avec le libellé « Retro Cyclo » + Nom – Prénom + envoi du scan du bulletin d'inscription complété à **jmrich49@gmail.com**

IBAN : **FR76 1027 8361 7000 0115 2800 125** BIC : **CMCIFR2A**

Renseignements :

☎ Jean-Marc : **06.63.66.35.87** ou ☎ Alain : **07.70.51.01.06** ou ☎ Olivier : **06.68.09.88.94**

Clause importante : chaque participant devra être en règle avec ses assurances et ses permis. En aucune sorte les organisateurs pourront être tenus responsables en cas d'accident pendant cette randonnée.

Nous vous rappelons que le port du casque homologué et une paire de gants est obligatoire, par le fait de sa signature, chaque participant certifie avoir pris connaissance du règlement ci-joint.

Signature :

(*) information obligatoire

Règlement de la rando Rétro Cyclo

- 1) L'AVAS et Les Déroutillés des 3 Provinces organisent un rassemblement cyclo le dimanche 19 avril 2026. Rendez-vous à partir de 8h00 à pour un départ à 9h00. Le parcours de la balade n'empruntera que des routes à faible circulation. Le départ et l'arrivée se feront à Mouzillon, salle du Caveau.
- 2) La manifestation se déroulera en conformité avec les prescriptions et règlement du code de la route. Tout participant s'engage à se soumettre à ce règlement et à celui de la randonnée par le seul fait de son inscription. Tout participant est responsable des incidents ou accidents qu'il pourrait commettre ou provoquer. Il ne saurait en aucun cas en tenir les organisateurs pour responsable.
- 3) Est admis comme participant toute personne âgée de 14 ans minimum à la date de la randonnée, titulaire d'un permis de conduire correspondant à son véhicule, ainsi que la carte grise de celui-ci et son attestation d'assurance en cours de validité. Sont admis tous les cyclomoteurs du galet à la boîte de vitesse jusqu'à 100cm3 de cylindrée antérieur à 1986 en bon état de fonctionnement.
- 4) Chaque participant devra obligatoirement porter un casque et d'une paire de gants homologués.
- 5) Assistance : les véhicules « balais » équipés de gyrophares ne devront pas dépasser les derniers participants. Si une réparation s'avérait trop longue, le véhicule sera chargé par un véhicule prévu à cet effet.
- 6) Tout participant à la manifestation doit respecter la loi en matière d'alcoolémie. Toute personne ayant un taux d'alcoolémie supérieur à celui fixé par la loi sera exclue immédiatement, déclarée responsable à 100% et ne pourra en aucun cas se retourner contre les organisateurs en cas d'incident ou accident.
- 7) Les formulaires d'inscription seront impérativement signés par les participants avant le départ de la randonnée. Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés pour non-participation à la manifestation. Chaque participant s'engage à prendre connaissance du présent règlement et à y adhérer totalement et sans réserve par le fait de sa signature ci-dessous.
- 8) Le parcours sera fléché, permettant à chacun d'évoluer à son rythme. Ce balisage sera retiré au plus tard le lendemain de la balade par les organisateurs.
- 9) Chacun s'engage à ne laisser aucun déchet sur les sites où auront lieu les pauses. Les déchets seront collectés par l'organisation au moment de quitter les lieux.
- 10) Les numéros d'urgence seront les suivants :
 - Organisateurs → Jean-Marc : **06.63.66.35.87**, Alain : **07.70.51.01.06**, Olivier : **06.68.09.88.94**
 - Coordinateur sécurité et assistance → Laurent : **06.86.82.36.04**
 - Secours → **112**
- 11) **Mentions légales du RGPD** : le formulaire d'inscription permet de vous inscrire à notre manifestation. La base légale est l'article 6.1 du RGPD (consentement). Les destinataires des données sont les organisateurs de la manifestation, membres des Déroutillés des 3 Provinces et de l'AVAS. La durée du traitement des données est jusqu'au retrait du consentement qui peut être retiré à tout moment. Vous disposez du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. Le responsable du traitement est l'association Les Déroutillés des 3 Provinces. Les données sont utilisées exclusivement pour l'organisation et ne sont en aucun cas cédées ni transmises à des tiers.